

Un nouveau simulateur d'exonération fiscale

BORIS MAROIS

Le simulateur en ligne a été présenté jeudi dernier aux élus dans les locaux d'Ardennes développement.

Un logiciel qui permet aux entreprises de calculer leur exonération fiscale si elles s'installent dans les Ardennes vient d'être mis en ligne.



Le simulateur en ligne a été présenté jeudi dernier aux élus dans les locaux d'Ardennes développement.

C simulateur est notre tête de gondole sur toutes les Ardennes. » Philippe Mathot, le président d'Ardennes développement, l'agence de développement économique des Ardennes basée à Sedan, place beaucoup d'espoir dans le nouvel outil en ligne lancé lundi par sa structure. Ce « simulateur BER » permet aux entreprises désirant s'implanter dans le département d'« estimer en quelques minutes le potentiel d'exonération de charges fiscales et sociales du dispositif Bassin d'emploi à redynamiser (BER). » Pour rappel, en s'installant dans cette « zone BER », les sociétés bénéficient d'aides fiscales et sociales spécifiques pour accompagner leur développement économique.

L'outil informatique mis au point par Ardennes développement se veut « très facile d'utilisation ». En quatre étapes, un porteur de projet peut connaître ses gains en matière d'exonération fiscale. L'opération prendrait seulement cinq minutes. Un courriel contenant les détails de la simulation est ensuite envoyé à l'utilisateur.

Avec cet outil, l'agence de développement économique entend à la fois donner des informations concrètes et nouer des contacts: « *Nous nous engageons à rappeler l'utilisateur pour en savoir plus sur son projet professionnel.* » Philippe Mathot précise que « *ce simulateur peut être utilisable sur l'ensemble du territoire des Ardennes et pas seulement dans les secteurs couverts par le dispositif BER* ».

Ce service en ligne sert aussi à montrer « *le côté innovant* » des Ardennes. « *C'est un travail ardenno-ardennais* », souligne fièrement le président de l'agence de développement économique. L'équipe d'Ardennes développement ne compte pas s'arrêter là : « *Notre prochaine étape est que ce simulateur soit mis gratuitement à disposition sur les sites internet des différentes institutions locales* », comme par exemple, le conseil départemental des Ardennes.

Le « simulateur BER » est disponible

sur le site internet :

www.ber.ardennes-developpement.com